

**Enquête de sécurité sur les entrepreneurs faisant affaire avec la fonction publique de l'Ontario – Nouveau processus à compter du 30 juin 2019**

Les entrepreneurs entretenant une relation contractuelle avec la fonction publique de l'Ontario (FPO) dans le but de fournir des biens ou services à un ministère, à un organisme public rattaché à la Commission (OPRC) et à Infrastructure Ontario (IO) devront obtenir leur enquête de sécurité, s'ils sont tenus d'en obtenir une, et s'acquitter des frais exigés.

À compter du 30 juin 2019, une nouvelle entente de fournisseur attitré sera mise en place en vue d'offrir des services de vérification de sécurité rapides, efficaces et rentables.

Le représentant du ministère, de l'OPRC ou d'IO chargé de la gestion du contrat auprès de la FPO (gestionnaire de contrat) avisera l'entrepreneur si ce dernier est tenu de se soumettre à une enquête de sécurité et lui fournira des renseignements à l'égard du processus.

**Pour obtenir une enquête de sécurité :**

Les entrepreneurs qui sont tenus de se soumettre à une enquête de sécurité peuvent obtenir leurs vérifications (c.-à-d. vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ) et autres vérifications\*, le cas échéant) par le biais du fournisseur attitré de la FPO – Triton Canada Inc.

\* Les entrepreneurs pourront également obtenir facilement des vérifications du casier judiciaire à l'étranger, de solvabilité et du dossier de conducteur par le biais du fournisseur attitré de la FPO.

Les entrepreneurs peuvent obtenir en tout temps leur vérification par voie électronique, par le biais du système sécurisé en ligne; ils profiteront également de coûts de service fixes et de délais de traitement garantis. Le gestionnaire de contrat entreprendra l'enquête de sécurité en ligne; un avis par courriel sera ensuite envoyé aux entrepreneurs pour leur fournir des renseignements, et pour les inviter à consentir à la vérification et à s'acquitter des frais exigés.

Les vérifications traitées par le fournisseur attitré de la FPO sont acheminées à l'Unité des enquêtes de sécurité sur les entrepreneurs du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) à des fins d'examen et d'évaluation.

Les entrepreneurs peuvent également obtenir leurs vérifications auprès d'autres services de police ou partenaires (c.-à-d. service de police local, Police provinciale de l'Ontario et fournisseurs de services tiers autorisés par la Gendarmerie royale du Canada [GRC]).

Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à : [doingbusiness@ontario.ca](mailto:doingbusiness@ontario.ca).